

La Relève et le S.T.O.

Le 22 juin 1942, Pierre Laval instaure la Relève, craignant que Sauckel, chargé de recruter de la main d'œuvre pour le Reich, ne réquisitionne de force les 250 000 hommes, dont 150 000 métallurgistes dont il a besoin. Il propose un échange sur la base de trois travailleurs français partant en Allemagne pour le retour d'un prisonnier. A Cette occasion, il prononce un discours dans lequel il déclare «Je souhaite la victoire de l'Allemagne parce que sans elle le bolchevisme demain s'installerait partout. ». Ces propos provoquent un effet désastreux sur l'opinion, déjà largement germanophobe.

Une propagande effrénée va suivre cette décision, dont plusieurs affiches exposées dans le musée indiquent l'importance ; A Grenoble, un office de placement allemand est installé à l'hôtel terminus, près de la gare. C'est lui qui orchestre la propagande au niveau local, par tracts, affiches, insertions dans le Petit Dauphinois. Cet office reçoit le concours de l'office départemental du travail, du préfet, des maires,

Malgré ces efforts, la Relève est un échec. Avec 1164 volontaires partis entre août et décembre 1942 (17 000 pour la France), le gouvernement est loin d'avoir remplis ses objectifs.

De plus, les Allemands n'honorent pas le marché en ne renvoyant pas les prisonniers. L'Isère en compte 8107 en mai 1941. De nombreuses familles qui auraient pu espérer un retour de leurs proches seront déçues car 613 seulement sont rentrés à Grenoble en décembre 1942. Cet échec est aussi imputable à la contre-propagande des mouvements de résistance qui diffusent de nombreux tracts clandestins incitant les ouvriers à ne pas partir.



L'Espoir Français, 1943. La politique de "la Relève" par Pierre Laval. Coll. MRDI



Formulaire de départ pour le STO. Coll. MRDI

Comme l'incitation ne marche pas, le gouvernement prend rapidement des mesures coercitives. Le 4 septembre 1942, une loi stipule que les hommes de 18 à 50 ans et les femmes célibataires de 20 à 35 ans peuvent être « assujettis à accomplir tous travaux que le gouvernement jugera utiles dans l'intérêt supérieur de la nation » ; De plus, chaque chef d'entreprise doit produire un état nominatif de ses effectifs et chaque usine doit fournir un « contingent » pour l'Allemagne.

Cela n'est toujours pas suffisant pour les autorités allemandes. Sauckel contraint Laval à aller plus loin. Le 16 février 1943, une loi instaure le service du travail obligatoire (STO) pour les classes 1940, 1941, 1942 sur une durée de deux ans. Elle ne met pas pour autant un terme à l'appel de volontaires. A Grenoble, une délégation du commissariat général au STO s'installe 9, Grand'rue, chapeauté par l'office de placement allemand ; Les autorités : maires, police, sont mandatées pour contacter les recrues qui sont alors soumises à une visite médicale avant le départ.

L'opinion est très hostile à cette mesure et lors du départ du premier contingent, le 14 mars, des manifestations ont lieu dans plusieurs points du département : à Grenoble, plusieurs rassemblements se produisent devant les lieux de regroupements des 144 requis. A Vienne, les jeunes tirent les sonnettes d'alarme du train qui les emmène. Néanmoins, le nombre de départs est important pour ce premier mois : 497 sur 1265 convocations. Mais dès avril, les effectifs chutent et le nombre de réfractaires s'amplifie sensiblement.

Quelles perspectives s'offrent aux jeunes refusant de partir au STO ?

La loi du 16 février a prévu des cas d'exemption : les agriculteurs, les ouvriers travaillant dans les industries prioritaires (mines, électricité, pétrole) : les mines de la Mure et les chantiers de forestage voient un afflux d'embauches durant l'été 1943.

D'autres choisissent l'option du maquis dans le Vercors, en Chartreuse ou dans Belledonne, avec toutes les contraintes matérielles que cela sous-entend. Les mouvements de résistance, qui ont fait une propagande très active contre le STO, mettent en place des équipes d'encadrements par le biais de l'Armée secrète. Ces premiers maquisards cherchent d'avantage à se cacher que de pratiquer la lutte armée ; En effet, la police et la gendarmerie de Vichy traquent ces jeunes : en juillet, une section de la police régionale d'Annecy est envoyée en Chartreuse. Mais les autorités sont débordées par le nombre croissant de réfractaires qui bénéficient en plus de la complicité de la population. La Résistance va encore compliquer la tâche des forces de l'ordre : les fonctionnaires de la préfecture, dans le cadre du NAP (Noyautage de l'administration publique) font traîner ou égarent des dossiers. Le CAD (Comité d'action contre la déportation) recueille des informations sur les départs et fabrique de faux papiers. Quant aux groupes francs, ils opèrent des attentats contre les administrations chargées du STO : le 26 mai 1943, le GF de Combat conduit par Raymond Nagel enlève les fichiers de service de main d'œuvre ; Le 17 juin, des dossiers de requis et des tampons sont dérobés 9 grand'rue, avant le vol de la totalité du fichier STO qui se produit le 3 septembre.

Finalement, le gouvernement est pris en tenaille entre les demandes incessantes de main d'œuvre de la part de l'Allemagne, et la difficulté de la traque des réfractaires. En septembre, Jean Bichelonne, ministre de la production industrielle, et Albert Speer, ministre de l'armement du Reich élaborent un plan pour laisser en France des ouvriers travaillant pour l'Allemagne.

Le bilan est maigre : d'avril 1942 à l'été 1944, environ 1800 personnes domiciliées en Isère sont parti travailler en Allemagne (Relève et STO confondus). Ces mesures ont complètement discrédité la politique de collaboration du gouvernement de Vichy et ont apporté à la Résistance un potentiel humain non négligeable.